



DECISION DU PRESIDENT
DP2024CCMA016
Mise à disposition gratuite au SDIS
Parcelle AC421 à Pré en Pail Saint Samson

Le 1^{er} Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit qu'en cas d'absence ou pour tout type d'empêchement, le président est remplacé par un membre du bureau (vice-président ou autre) pris dans l'ordre des nominations ou, à défaut, par un conseiller communautaire désigné par le conseil (CGCT, art. L. 2122-17, applicable sur renvoi de l'art. L. 5211-2).

Considérant que le remplacement a lieu de plein droit, sans acte de délégation, et indépendamment de la volonté de l'autorité absente ou empêchée.

Considérant que le plan pluriannuel immobilier du SDIS de la Mayenne pour la période 2022-2027 prévoit la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur la commune de Pré en Pail Saint Samson.

Vu la délibération n°2021CCMA155 du 9 décembre 2021 approuvant notamment la cession à l'euro symbolique par la CCMA au SDIS de la Mayenne du terrain cadastré AC421 sis rue de la Petite Vitesse à Pré en Pail Saint Samson pour la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur la commune.

Considérant qu'il convient de mettre à disposition du SDIS pour la construction jusqu'à son transfert de propriété définitif le dit terrain.

DECIDE

Article 1

la mise à disposition à titre gratuit au SDIS de la Mayenne le terrain cadastré AC421 à Pré en Pail Saint Samson.

Article 2

La mise à disposition à effet à compter de la présente décision et jusqu'au transfert de propriété dudit terrain au SDIS par acte authentique.

Article 3 – INFORMATION DU CONSEIL ET REGISTRE

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion de Conseil de Communauté et figurera au registre des délibérations.

Article 4 - EXECUTION

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

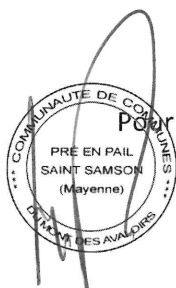
Monsieur le Sous-Préfet de Mayenne

Monsieur le receveur SGC Mayenne.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,

Le 20 novembre 2024

Fait pour servir et valoir ce que de droit



Pour La Présidente empêchée,

Loïc de POIX

1^{er} Vice-président

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20241120-DP2024CCMA016-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024